

c'est que ces modifications risquent d'entraîner une augmentation des frais pour les usagers et d'alourdir encore le fardeau financier de Bell Canada. Ce sont là des aspects dont je me soucie, mais nous sommes aux prises, en l'occurrence, avec un problème d'un tout autre ordre. Il s'agit de la capacité d'entendre, laquelle revêt une importance considérable pour nous tous. Si le consommateur doit payer quelques dollars de plus pour que les malentendants puissent entendre, il n'y a pas à hésiter. Si c'est là ce que recommande le comité de la Chambre qui a étudié la question, que Bell Canada et les gens qui ont une ouïe normale acceptent, pour aider les malentendants, de payer un peu plus.

Pour ce qui est de la motion n° 91, il va sans dire que nous sommes d'accord avec le principe de favoriser les malentendants. Ce principe est compatible avec l'engagement que la Chambre a pris à la suite du rapport «Obstacles», et avec la Charte des droits. Il reste à décider des moyens à mettre en œuvre pour les favoriser.

Le comité pourrait en envisager plusieurs. Tout d'abord, il pourrait examiner la possibilité d'obliger les entreprises provinciales de téléphone comme B.C. Tel et Sask Tel à mettre en service des appareils qui soient compatibles. En tant que membres du comité, nous devrions trouver le moyen de modifier les systèmes des entreprises autres que Bell Canada de façon qu'ils puissent être branchés sur des prothèses auditives. Bell Canada s'est engagée à faire en sorte que ses appareils soient compatibles. Nous devrions chercher à obtenir des engagements analogues des entreprises provinciales de téléphone.

Ensuite, le comité pourrait examiner la question des étiquettes. Il y a trois ans, alors que j'étais critique de mon parti en matière de consommation, j'ai appris que nous ne pourrions jamais voir le nom des produits si nous devons apposer dans les deux langues officielles toutes les étiquettes comportant des données impériales et métriques que les différentes commissions et les différents comités estiment nécessaires. Pourtant, nous devrions songer à apposer bien en évidence des étiquettes sur les téléphones pour faire savoir à ceux qui savent lire qu'ils sont compatibles avec les prothèses auditives des malentendants. Elles auraient priorité sur toutes les autres étiquettes auxquelles je peux penser. Nous pourrions en mettre sur tous les téléphones compatibles avec les appareils auditifs, de sorte que, lorsque les malentendants achètent des téléphones, ils soient sûrs qu'ils pourront les utiliser. Cela paraît raisonnable. Nous devrions envisager d'opposer également des étiquettes sur les téléphones publics. Lorsque l'on pense au nombre de ces téléphones au pays, ce serait en soi une entreprise de taille, mais combien utile.

Le comité pourrait aussi envisager des normes internationales pour qu'un jour nous soyons certains que la technologie répondra aux besoins des malentendants. Etant donné les compétences de Bell Canada dans ce domaine, le Canada pourrait jouer un rôle international. Nous l'avons déjà fait par le passé et la compétence de Bell pourrait être utile à ce niveau.

Ensuite, le comité pourrait voir dans quelle mesure la mobilité au travail des malentendants est entravée, et se demander comment remédier. Il y a des centaines de milliers de personnes actives qui perdent une partie de leurs moyens à cause

d'une déficience auditive. Les députés devraient essayer de voir ce qu'on peut faire.

● (1650)

Le droit à l'accès aux télécommunications est une question importante et non partisane. Au fur et à mesure que la technologie progresse, il n'est que justice que le plus important groupe de handicapés au Canada bénéficie de l'égalité d'accès. C'est dans cet esprit que j'appuie la motion du député de Beaches.

Comme ce député l'a dit tout à l'heure, l'objet de ce projet de loi, aussi technique, détaillé et important qu'il soit pour les malentendants, devrait être renvoyé au comité compétent, qui en ferait l'étude détaillée et entendrait des témoins. Les députés des deux côtés de la Chambre pourraient alors savoir ce que Bell Canada et les sociétés provinciales peuvent faire actuellement, et pourraient faire plus tard grâce aux progrès technologiques. Je voudrais voir quelles idées la Société canadienne de l'ouïe et d'autres associations auraient à proposer au comité en s'inspirant des recommandations de cette motion.

Je suis certain que le gouvernement aimerait prendre connaissance du rapport des handicapés et en étudier l'idée maîtresse. J'espère que les ministériels reconnaîtront notre obligation vis-à-vis des malentendants du Canada et permettront au comité permanent des communications et de la culture d'examiner plus en détail cette motion du député de Beaches. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la motion soit annulée et que son objet soit renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

Le président suppléant (M. Corbin): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est offerte de parler de la motion n° 91 concernant l'aide aux malentendants. Je tiens à dire pour commencer que nous louons les intentions admirables qui ont amené le député de Beaches (M. Young) à présenter sa motion. Nous savons tout le travail qu'il a accompli au comité sur les invalides et les handicapés, lequel a publié un rapport d'une grande portée sur la situation de tous les handicapés et invalides. Ce rapport s'intitulait «Obstacles».

La motion présentée à la Chambre ne tient pas compte d'une grande partie du travail que le ministère des Communications a accompli concernant cette question très importante, ni d'un grand nombre de domaines où il a réalisé des progrès. Dans les prochaines minutes, je voudrais expliquer à la Chambre dans quels domaines le ministère des Communications a déjà pris des initiatives. Une grande partie des mesures appliquées jusqu'ici découlent des recommandations du rapport «Obstacles» dont j'ai parlé tout à l'heure. Avant de passer à ces recommandations, je rappelle à la Chambre que le ministère des Communications s'intéresse vivement depuis des années à promouvoir des services de télécommunication adaptés aux besoins des handicapés.